



FLASH

Snia-Ipr

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

ENGAGEMENTS TENUS

SOMMAIRE

- + Éditorial
- + Le congrès de Dijon
- + Mouvement : CAPN du 27 avril
- + Résultats du 1^{er} concours
- + Une politique éducative locale
- + Du côté des retraites
- + Bulletin d'adhésion

Directeur de la publication :
Roger Keime

Rédacteurs en chef :
Danielle Kunemann
Bernard Lehalle
Alain Marie

Impression : **Centr'Imprim**
Rue Denis Papin – ZI La
Molière
36101 Issoudun Cedex

CCPAP : 0121S05659

5 numéros par an

Site web: <http://snia-ipr.fr/>



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

Exercez sereinement votre métier



**L'AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE CONNAÎT
LES RISQUES DE VOTRE MÉTIER ET C'EST POUR CELA QU'ELLE A CRÉÉ
EN PARTENARIAT AVEC LA MAIF L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION.
QUEL QUE SOIT LE RISQUE AUQUEL VOUS ÊTES EXPOSÉ(E), L'OFFRE MÉTIERS
DE L'ÉDUCATION VOUS COUVRE DANS 100% DES CAS.**

- Défense de vos droits et responsabilités
- Protection des dommages corporels
- Soutien immédiat

BÉNÉFICIEZ DU SOUTIEN DE NOTRE RÉSEAU DE COLLÈGUES-MILITANTS

Exercer son métier en tant que personnel de l'éducation n'est pas tous les jours facile. En cas d'agression morale ou physique nos 50 000 collègues-militants sont à vos côtés pour vous soutenir. Ils sauront vous écouter, prendre la mesure de vos difficultés et mettront tout en œuvre pour vous aider à retrouver un avenir professionnel serein.

L'offre Métiers de l'Éducation - 8 Mars 2017 - 1 Page - Septembre 2016

 www.autonome-solidarite.fr
 www.maif.fr/offreeducation





EDITORIAL

« La faculté de juger est un talent particulier qui ne peut pas du tout être appris, mais seulement exercé. » Emmanuel Kant

« Nul ne conteste ouvertement le principe d'une évaluation du travail ; comment prétendre qu'on n'a de compte à rendre qu'à soi-même alors qu'on a accepté un contrat ? Pourtant, au moment de passer à l'acte, l'ambivalence est immense, car **personne n'aime être évalué...** » Philippe Perrenoud

Nous avons un nouveau Président, nous avons échappé au pire. Le SNIA-IPR UNSA est une organisation syndicale politiquement neutre qui ne fait campagne pour personne et s'abstient de commentaire sur les programmes des candidats.

Le nouveau Président de la République doit entendre les acteurs de la démocratie sociale : ils sont indispensables pour que la France avance. Reprenons le communiqué de l'UNSA : « *Emmanuel Macron devra s'appuyer sur les forces vives pour construire le futur. L'UNSA Éducation y prendra toute sa part.* »

La machine administrative fonctionne en ignorance du calendrier électoral, **ainsi la parution du texte de revalorisation de l'ICA a franchi les derniers obstacles pour une parution au JO du 10 mai : revalorisation du taux de référence de 30,625%, porté de 8000 à 10450 €.** Celui du PPCR des enseignants, décret du 5 mai, est paru au JO du 7 mai.

Notre geste professionnel sera fortement marqué par la nécessité de procéder d'octobre à mai aux inspections dans les établissements des professeurs au 6° échelon - ancienneté inférieure ou égale à un an -, des professeurs au 8° échelon - ancienneté comprise entre 6 et 18 mois -, selon des modalités arrêtées académiquement dans le respect du cadre national... nous y reviendrons dans le Flash 89 de septembre, après des rencontres de travail à l'UNSA Education avec les syndicats concernés - SIEN, SNPDEN, SE -.

Faisons retour sur le rapport Monteil commis en juin 1999. Il y était rappelé, concernant l'évaluation des enseignants, la nécessité d'observer le professeur dans le cours de son enseignement pour *corriger les pratiques* et prendre en compte la gestion de la diversité. Également, était avancée l'idée d'un *rapport d'activités* devenu dans le texte actuel *bilan professionnel*, élément de réflexion prenant en compte l'engagement dans le projet d'établissement et constituant un élément-support d'un entretien avec l'inspecteur et le chef d'établissement. Il était déduit, vu le rôle prépondérant des inspecteurs, la nécessité d'augmenter leur nombre car « seuls cadres physiquement mobiles, acteurs majeurs de la diffusion et du suivi des politiques académiques. »

D'ores et déjà les recrutements sont à la hauteur des attentes.

Dès la formation du gouvernement fin juin, nous demanderons à rencontrer la nouvelle équipe ministérielle de l'Éducation Nationale, à la fois dans le cadre de la délégation UNSA Education et comme SNIA-IPR.

À ce titre, la pétition signée par près de mille collègues, action commune avec les autres syndicats d'inspecteurs, est une plate-forme demandeuse de l'ouverture de discussions de type PPCR, sur nos rémunérations, notre déroulement de carrière et nos conditions de travail.

Il convient de relever les **engagements tenus** par notre Ministre. Le 16 avril 2016, en déclaration liminaire à la CAPN du jour, je pointais :

- la mise en place de l'échelon spécial au premier janvier 2016	FAIT	31 postes pour 2016 (CAPN du 8 décembre) 29 postes pour 2017 (CAPN du 15 décembre)
- la revalorisation de l'ICA : négociation actée le 27 novembre avec le Cabinet	FAIT	30,625% au premier septembre 2017 parution au JO du 10 mai 2017
- la croissance sensible des postes offerts au concours : plus de 100 postes supplémentaires en trois ans	FAIT	50 Créations pour le 01/09/2017 avec un nouveau concours en juin-juillet (nominations le 13 juillet)

Roger Keime Ivry le 15 mai 2017

**CONGRÈS DU SNIA-IPR - 23 ET 24 MARS - LYCEE LE CASTEL - DIJON**

24 académies sont représentées : DA, membres du BN ou de la CAPN, adhérents

I. OUVERTURE DU CONGRES

Les participants sont accueillis pour les travaux prévus et l'établissement est présenté par Mme Vernet, Proviseure Adjointe : 2000 élèves, 27 formations différentes.

J-C Duflanc, Doyen du collège des IA IPR de Dijon nous accueille au nom de Mme la Rectrice qui a conscience de l'engagement fort des IA IPR dans la réforme, ce qui n'est pas sans effet sur leur charge de travail.

Alain Marie remercie Monsieur le chef des travaux dont le rôle a été essentiel dans l'organisation de ce congrès. Roger Keime remercie de l'accueil reçu et annonce le programme

II. INTERVENTIONS DES INVITES

Yannick Levesque, SN UNSA-EDUCATION, rappelle les fondements de l'UNSA et salue le travail fait ensemble. La refondation de l'Ecole est à conforter. Il donne les résultats du « Baromètre des métiers » publié ce jour sur le site ; les IA-IPR jugent leurs conditions de travail de façon très négative.

Michel Richard, SG Adjoint du SNPDEN, apporte le salut fraternel du SNPDEN, exprime son plaisir et sa satisfaction de la présence du SNPDEN à notre congrès. Le syndicalisme fait partie de la démocratie sociale, opposée à la démocratie politique. Les syndicats des corps d'encadrement présents dans la fédération UNSA sont tous majoritaires. Ils travaillent ensemble sur des points clés de l'évolution de l'Ecole. Il est favorable à un grand corps unique des personnels d'encadrement.

Franck Montuelle, SG Adjoint 1^{er} degré du SIEN, affirme notre proximité professionnelle ainsi que le partage des valeurs républicaines et des stratégies réformistes de notre fédération commune. Des différences d'analyse existent, certes mais c'est là la richesse de la pensée. Malgré les avancées, il ne faut pas sombrer dans une satisfaction béate. Les inspecteurs sont mécontents de leurs conditions de travail et souffrent d'un manque de reconnaissance.

Stéphanie Genot, Vice-Présidente de la MGEN Côte d'Or, rappelle le travail et le rôle de la MGEN. La prévention et la promotion de la santé, au travail notamment, sont au cœur de ses préoccupations.

Vincent Bouba, Autonome de solidarité, salue le travail commun et détaille toutes les actions de l'autonome de solidarité. L'Ecole est une priorité tout en n'étant pas un sanctuaire. Il faut assurer la sécurité à laquelle tout le monde a droit. C'est le lieu du 'vivre ensemble'.

III. RAPPORT D'ACTIVITÉS (ROGER KEIME)

Le SNIA-IPR est un syndicat reconnu. Roger Keime salue la présence de Jean-François Leborgne, ancien Président, qui a mis de la démocratie dans le fonctionnement.

Quatre grands axes :

- **Nouvelle évaluation des professeurs :**

Nous sommes actuellement dans la phase transitoire du PPCR. On attend toujours la parution du décret. Il rappelle le rapport Monteil qui prônait l'observation du professeur dans sa classe assortie d'un entretien avec le chef d'établissement. Le nouveau protocole permet de renforcer le double rôle des chefs d'établissement et des IPR. Il est important de noter que le rôle prépondérant des inspecteurs s'est imposé. Nous avons toujours pu compter sur le soutien de l'UNSA. Roger Keime rappelle la création de 50 postes supplémentaires qui seront pourvus par un deuxième concours ; la reconnaissance de notre rôle est ainsi soulignée. Il mentionne également l'enquête sur nos conditions de travail menée par Mohamed Darmame et Christian Champendal.



- **Refondation et évolution des carrières : des avancées :**

- * création de 95 postes depuis 2011 auxquels s'ajoutent les postes mentionnées précédemment ; c'est une avancée mais tous les objectifs ne sont pas encore atteints
- * création de l'échelon spécial Bbis dont certains bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2016
- * pour les emplois fonctionnels : amélioration forte et sensible du système indemnitaire des DAASEN et DASEN et des conseillers de Recteurs

Au 1er janvier 2016 et 2017 neuf points indiciaires sont attribués, tout comme pour les corps viviers (quatre, puis cinq points). L'ICA devrait passer à 10400€ /14300€; la moyenne devrait passer à 1020€ mensuels. Nous attendons la parution du décret après l'accord annoncé de Matignon.

Nous avons engagé à une action unitaire pour obtenir un PPCR pour les catégories A+ : pétition signée par une intersyndicale des corps d'inspection et qui vaudra pour le prochain ministre.

- **Participation aux groupes techniques :**

Le nombre de réunions est conséquent ; Roger Keime en a suivi 111 en trois ans. Tout cela montre l'importance de notre corps. Faire partie de l'UNSA est un atout.

- **Vie interne à l'UNSA :**

- * SNIA-IPR : un congrès tous les trois ans, conseil syndical tous les ans, 2 à 3 Bureaux Nationaux par an.
- * UNSA Education : Roger Keime nous y représente ; il y a 8 réunions annuelles
- * UNSA Fonction Publique : Roger Keime est membre de la commission des retraites
- * UNSA : 3 réunions du Conseil National permettent de rencontrer des participants hors Education Nationale

Actons les avancées obtenues et poursuivons dans la revendication des demandes formulées dans nos motions de Congrès.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité

IV. BILAN FINANCIER (ALAIN MARIE ET DOMINIQUE TOLLE)

- **Résultat de l'exercice 2015-2016 :**

Les principales dépenses sont liées aux réunions du BN, du Conseil syndical, du Congrès et des diverses instances évoquées plus haut, et à l'impression du *Flash*. Dans le domaine de la communication nous tenons à souligner l'activité de Jean-Michel Pujol, notre webmestre qui fait un travail remarquable tant en quantité qu'en qualité. L'ensemble des présents tient à le saluer et à lui exprimer tous ses remerciements.

- **Rapport du commissaire aux comptes :**

L'examen des comptes montre qu'ils sont tenus de façon honnête et témoignent d'une gestion sérieuse, rigoureuse et transparente. Tous les justificatifs de dépense ont été produits.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité

- **Point sur les adhésions :** elles sont en progression régulière.

Alain Marie remercie tous les DA pour leur travail considérable de syndicalisation des collègues. Il rappelle que les stagiaires sont représentés par un DA. Suite aux mutations et aux départs en retraite, il va falloir trouver de nouveaux DA.

- **Points divers :**

- ▶ Les formulaires pour les promotions, les mutations, etc. sont en ligne
- ▶ Un CT se tiendra le 13 avril pour les collègues en situation complexe.
- ▶ Les lauréats du 2^o concours seront affectés sur les postes laissés vacants à l'issue des CAPN précédentes mais avant les détachés et faisant fonction.



- ▶ Les procédures de remboursement sont explicitées
- ▶ De nouvelles fonctionnalités du site sont montrées

V. TOUR DE TABLE DES ACADÉMIES

- Plusieurs interventions ont eu lieu dans les académies à propos des risques psycho-sociaux (RPS). La question n'est pas abordée partout de la même façon, que ce soit pour les IPR ou les enseignants. Les CHSCT académiques devaient être mis en œuvre en 2015, les IPR n'y participent pas.
- On note un manque de préparation des personnels rectoraux quant au PPCR. Les informations concernant les professeurs ne sont pas mises à jour dans toutes les académies, ce qui occasionne un surcroît de travail pour les IPR qui doivent se substituer aux services. On note un certain amateurisme dans les services, y compris ceux qui gèrent les IPR.
- Prévenir les professeurs de l'inspection un mois auparavant pose problème.
- Le lien hiérarchique direct avec le recteur est en train de se distendre.
- Diverses priorités sont établies dans les académies : REP/ZEP, inspections de stagiaires, évaluation d'établissements.
- Les collègues sont référents d'établissements, de bassins mais la situation varie beaucoup.
- Il est souhaitable de réfléchir à un mémento d'entrée dans le métier pour les lauréats de concours.

VI. TRAVAIL EN ATELIERS AFIN D'ÉLABORER LES MOTIONS

Atelier n°1 : Les missions d'évaluation et de formation des IA-IPR dans le contexte du PPCR

Le SNIA IPR soutient cette procédure d'évaluation professionnelle qui harmonise et précise l'évaluation des enseignants.

1- Motion n°1 : organisation

Le congrès du SNIA IPR considère que la situation actuelle d'installation du PPCR nécessite une clarification nationale des procédures et sa communication identique dans toutes les académies à destination de tous les personnels.

Il mandate le bureau national pour que toutes les mesures soient effectivement et rapidement prises pour garantir la qualité et l'équité du processus, dès pour la campagne 2017-2018.

La motion n°1 est adoptée à l'unanimité

2- Motion n°2 : didactique et pédagogie :

Le congrès du SNIA IPR considère que le nouveau protocole doit conforter la dimension pédagogique des missions d'inspection.

Il mandate le bureau national pour que soit réaffirmé le rôle des IA-IPR en tant qu'experts de l'accompagnement didactique et pédagogique et soient précisés les moyens de valorisation des personnels ressource.

La motion n°2 est adoptée à l'unanimité

Atelier n°2 : Rôle des IA-IPR dans le pilotage académique

Le SNIA-IPR réaffirme la dimension académique de l'expertise des IA-IPR

- fondée par la connaissance précise de l'académie,
- fondée sur une expertise partagée en collège des IA-IPR,
- prenant appui sur leurs compétences didactiques et pédagogiques.

**Atelier n°3 : Formation initiale et continue des IA-IPR**

Le congrès du SNIA-IPR mandate le Bureau National pour :

- 3- **Motion n°3 : Garantir le positionnement des IA-IPR en tant qu'experts auprès du recteur dans le pilotage académique :**
- en élaborant un PTA qui éclaire, de façon opérationnelle pour les IA-IPR, les priorités de pilotage du recteur ;
 - en réaffirmant la dimension collégiale de l'expertise des IA-IPR, construite en collège des IA-IPR et portée par la voix de leur doyen ;
 - et par des lettres de mission individuelles qui tiennent compte des périmètres de responsabilité et des champs d'expertises auprès du recteur.

La motion n°3 est adoptée à l'unanimité

- 4- **Motion n°4 : Réaffirmer, conformément à leur statut, le positionnement des IA-IPR en tant que :**
- pilotes pédagogiques de l'accompagnement des réformes et de la formation initiale et continue,
 - acteurs incontournables pour les actes de gestion des ressources humaines de leur discipline.

La motion n°4 est adoptée à l'unanimité

5- **Motion n°5 – formation initiale**

Le congrès du SNIA-IPR mandate le Bureau National pour :

- que soient prises en compte les compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures dans le cadre du dispositif de formation initiale afin d'individualiser le parcours de formation, conformément à l'arrêté du 23 juillet 2015 ;
- que les remarques et suggestions des stagiaires de l'ESENER soient prises en compte dans l'évolution de la formation proposée ;
- que les dimensions didactiques et pédagogiques soient effectivement présentes dans la construction des connaissances théoriques et pratiques ;
- que soit obtenue la nécessaire cohérence entre la formation en académie et la formation à l'ESENER et l'harmonisation des volumes de formation entre les académies.

La motion n°5 est adoptée à l'unanimité

6- **Motion n°6 – formation continue**

Le congrès du SNIA-IPR mandate le Bureau National pour :

- que soit conçu un accompagnement spécifique en début de carrière par des IA-IPR expérimentés et formés ;
- que soit élaboré un cahier des charges national pluriannuel négocié et budgétisé ;
- que soit permise une évolution professionnelle des IA-IPR dans une logique certificative, voire diplômante.

La motion n°6 est adoptée à l'unanimité

Atelier n°4 : évolution statutaire, conditions de travail

1- Motion n°7 - Évolutions statutaires :

Le congrès de Dijon mandate le BN pour poursuivre les négociations dans le cadre de l'agenda social pour :

- La revalorisation du régime indemnitaire des IA-IPR au niveau de celui versé aux emplois fonctionnels du groupe 2
- La création d'une prime de première installation pour les collègues stagiaires qui changent d'académie
- L'accès à la HEB3 pour l'indice terminal de la classe normale
- L'accès à la HEC3 pour l'indice terminal de la hors classe
- La pérennisation du dispositif permettant un accès amélioré et plus rapide à la hors-classe ; réduction à 4 ans l'ancienneté pour y être éligible. Idem pour l'échelon spécial
- La poursuite de la création des emplois d'IA-IPR

La motion n°7 est adoptée à l'unanimité

8- Motion n°8 - Conditions de travail

Le congrès de Dijon mandate le BN pour poursuivre les négociations dans le cadre de l'agenda social pour mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer les conditions de travail des IA-IPR :

- Constitution d'un groupe de travail chargé d'élaborer un recueil des bonnes pratiques à l'attention des collègues et des ressources à l'attention des DAs
- Organisation fin septembre à Paris d'un conseil syndical portant principalement sur ce thème.

La motion n°8 est adoptée à l'unanimité

VII- CONCLUSION DES TRAVAUX PAR ROGER KEIME

Roger Keime remercie les participants pour l'exceptionnelle qualité de leur travail et de leur réflexion. Il remercie les DA pour leur travail et leur présence dans les académies où la syndicalisation des IA-IPR surprend souvent. Il remercie Paul Germain, DA de Dijon, pour l'accueil sans faille de notre congrès dans cette académie. Le SNIA IPR a déjà obtenu des avancées sensibles, qui vont devoir être poursuivies lors des années suivantes. Grâce au travail fait dans ce congrès, le BN va continuer à mener son action avec rigueur et ténacité au plus près de l'intérêt des collègues et de l'Institution.

Roger Keime salue tous les collègues et annonce qu'il va faire valoir ses droits à la retraite avant le prochain congrès. Les congressistes applaudissent, debout, pendant de longues minutes, Roger Keime pour les avancées obtenues sous sa présidence.

Les congressistes ont apprécié la remarquable prestation proposée par les élèves, les étudiants et les professeurs du lycée hôtelier Le Catel à Dijon. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.



**DECLARATION LIMINAIRE CAPN DU 27 AVRIL 2017**

Monsieur le président, Monsieur le recteur, Madame la sous-directrice, Mesdames, Messieurs,

Recevez l'expression de notre gratitude pour l'organisation de la réunion préalable de dialogue social - mouvement des IA-IPR, le 13 avril dernier, conformément à la demande exprimée, ainsi que pour l'envoi anticipé du projet de mouvement dès la semaine dernière. Ceci a permis de conduire un travail préparatoire d'analyse, dans le respect rappelé de stricte confidentialité auquel nous sommes très attachés.

Certaines pratiques de gouvernance académique continuent de limiter la fluidité du mouvement : postes non-déclarés, montages ad hoc, avis ou appréciations surprenants.

Cette commission régit des choix professionnels importants pour les collègues, liés à des contraintes personnelles et familiales. A la consultation des documents, si certaines demandes émises dans des situations difficiles sont déjà en passe d'être satisfaites, nous aurons l'occasion d'en mettre d'autres en exergue, pour lesquelles nous ferons des propositions.

Le nombre de postes vacants à l'entame du mouvement est élevé par rapport à l'an dernier : plus de 160 postes, alors que les participants sont 139, dont 23 stagiaires, 7 professeurs en première année de détachement, et une trentaine de titulaires depuis moins de trois ans dans le poste. Le rapprochement de conjoint ou de famille constitue le plus grand nombre de motifs.

Nous aurions apprécié que toutes les nominations en Outremer eussent pu être effectuées dès cette CAPN.

Nous veillons à ce que l'effort de création de 50 postes offerts aux concours, en conformité avec les engagements pris par la DGRH soit poursuivi. Notons que les CAPN du 8 juin et du 13 juillet nous informeront de l'entrée dans le métier de plus de 130 nouveaux IA-IPR.

Les conditions de mobilité pour les collègues titulaires, ainsi que celles des entrants dans le métier, après leur réussite au concours, restent des indicateurs de la nécessité de se préoccuper des conditions de travail et de santé des IA-IPR. La pétition intersyndicale du mois dernier, pour un PPCR des inspecteurs du ministère de l'éducation nationale vous alerte sur l'attente du corps en matière de reconnaissance et revalorisation

Nous sommes toujours dans l'attente optimiste d'une revalorisation de l'indemnité de charge administrative attribuée aux IA-IPR, « à laquelle tient Madame la ministre ». Sur ce dossier, notre opiniâtreté et notre persévérance sont intactes près de Monsieur le directeur de Cabinet.

Nous vous remercions des réponses que vous apporterez à nos requêtes, en tenant compte des modifications au projet de mouvement formulées. Sachez que nous apprécions le climat constructif qui a présidé aux multiples échanges avec la DGRH et le Cabinet ces dernières années.

Dans ce moment particulier de la vie démocratique de notre pays, le SNIA-IPR approuve la motion de l'UNSA votée hier en Conseil national et rappelle son attachement aux valeurs républicaines (l'information est relayée sur nos espaces de communication).

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA

Roger KEIME

ANALYSE

166 postes ont été proposés aux 138 participants dont 24 stagiaires en première année d'exercice. 70 ont obtenu satisfaction dès cette CAPN... huit collègues dont trois stagiaires verront leurs dossiers revus à la prochaine CAPN. Ainsi, d'ors et déjà nous pouvons envisager un taux record de satisfaction proche de 54%, soit dix points de plus que les années précédentes. La création des 50 postes n'y est pas pour rien.

159 postes sont vacants à l'issue du mouvement, dont six bloqués en raison d'évolutions attendues pour plusieurs collègues ayant eu des avis défavorables ou réservés de recteurs.

Il y aura environ 140 postes proposés aux 78 lauréats du 1^o concours pour nomination à la CAPN du 8 juin. Les lauréats du second concours seront nommés à la CAPN du 13 juillet parmi les 258 candidats inscrits dont 43 en Lettres, 22 en Physique-chimie, 19 en mathématiques, 17 en anglais...

Les interventions des commissaires paritaires du SNIA-IPR ont permis de faire évoluer le projet de la DGRH lors des échanges au GT du 13 avril et à cette CAPN. Les informations transmises par les participants au mouvement nous ont permis de faire modifier des affectations pour un nombre significatif. Ainsi, les conditions d'exercice auront été d'autant améliorées. Notre action est appelée à se prolonger à la deuxième phase le 8 juin pour les quelques cas en suspens et pour des modifications de premières affectations – rencontre avec les lauréats à l'ESEN le 30 mai.

MOUVEMENT DES IA IPR - CAPN DU 27 AVRIL

DISCIPLINE	CIV.	NOM	PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE	NOUVELLE AFFECTATION
ALLEMAND	Mme	ISAAC	Nadja	STRASBOURG	LYON
	M.	STECK	Peter	CLERMONT-FERRAND	PARIS
ANGLAIS	Mme	ALIMI	Ruth	CRETEIL	PARIS
	M.	BOUCHARD	Bruno	CRETEIL	ORLEANS-TOURS
	Mme	OCTOR	Viviane	MAYOTTE	MONTPELLIER
	Mme	STAAT	Véronique	CRETEIL	PARIS
ARTS PLASTIQUES	Mme	HERBET	Isabelle	CRETEIL	LILLE
ECONOMIE GESTION	Mme	COLOMBARI	Isabelle	NICE	AIX-MARSEILLE
	Mme	LESTRADE	Marie-Agnes	LIMOGES	LA REUNION
EDUCATION MUSICALE	M.	CANIARD	Jean-Marie	BESANCON	BORDEAUX
	Mme	PETRALI	Sandrine	TOULOUSE	AIX-MARSEILLE
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	M.	AMATTE	Lionel	VERSAILLES	AIX-MARSEILLE
	Mme	BATTOIS-LOCATELLI	Régine	DIJON	GRENOBLE
	M.	BODET	Jean-Marc	CLERMONT-FERRAND	LYON
	M.	GADUEL	Pascal	VERSAILLES	CRETEIL
	Mme	LLORCA	Marie-Estelle	NANTES	CLERMONT-FERRAND
	M.	MARTIN	Didier	ORLEANS-TOURS	GRENOBLE
ESPAGNOL	M.	HERNANDEZ	Yannick	MONTPELLIER	RENNES
	M.	INZAURRALDE	José	CRETEIL	PARIS
	M.	LARRIEU	Gérald	BORDEAUX	TOULOUSE
	Mme	MENARD	Sarah	BORDEAUX	ROUEN
	Mme	ROCCASERRA-POMARES	Nathalie	RENNES	MONTPELLIER
ETABLISSEMENT ET VIE SCOLAIRE	Mme	BEAULIEU	Nathalie	LYON	LYON
	M.	BERNARD	Loïc	DGESCO	PARIS
	M.	BOSSU	Claude	STRASBOURG	NANCY-METZ
	Mme	CHABAL-DE PUYLAROQUE	Florence	CRETEIL	PARIS
	Mme	CHARRAZAC	Dominique	AMIENS	LIMOGES
	M.	DESOUCHES	Cyril	DGES Polynésie Française	Ministère intérieur - Délégation sécurité routière
	M.	DURAND	Damien	AEFE	VERSAILLES
	Mme	FERRANDIERE	Catherine	RENNES	BORDEAUX
	Mme	GALENA	Marie	STRASBOURG	NICE
	Mme	GERARD	Sylvie	ORLEANS-TOURS	VERSAILLES
	M.	GUINEZ	Raoul	MAEDI Sénégal	GUADELOUPE
	Mme	MARCHI-BARBAUX	Isabelle	MAEDI Macédoine	TOULOUSE

DISCIPLINE	CIV.	NOM	PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE	NOUVELLE AFFECTATION
HISTOIRE- GEOGRAPHIE	Mme	ASTOL	Catherine	ROUEN	LILLE
	Mme	DENIAUD	Corinne	NANTES	BORDEAUX
	M.	GOBERT	Christophe	CORSE	NICE
	Mme	HANNEQUIN	Frédérique	LYON	MARTINIQUE
	Mme	HERGOTT	Gwenaëlle	NANCY-METZ	LYON
	M.	JACONO	Guillaume	BORDEAUX	ROUEN
	M.	VODISEK	David	AMIENS	NANCY-METZ
LETTRES	Mme	DAUMAS	Catherine	AIX-MARSEILLE	MAYOTTE
	Mme	FRIZZA-THIBAUT	Catherine	RENNES	NANTES
	Mme	GEFFROY	Gwenaëlle	ROUEN	LILLE
	M.	MOSCHETTO	Bruno-François	NOUVELLE- CALEDONIE	CLERMONT- FERRAND
	Mme	SAVAGE	Sophie	CRETEIL	NANTES
	Mme	VERGNAULT	Jacqueline	AMIENS	CRETEIL
MATHEMATIQUES	Mme	BODIN	Stéphanie	REIMS	NANTES
	Mme	INGREMEAU	Sandrine	DIJON	MONTPELLIER
PHILOSOPHIE	M.	LE COQUIL	Eric	LILLE	CRETEIL
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	M.	ASSERAF-GODRIE	Sébastien	ORLEANS-TOURS	PARIS
	M.	POUPAULT	Bruno	CAEN	ORLEANS-TOURS
SCIENCES MEDICO SOCIALES	M.	TESSIER	Christian-René	POITIERS	DIJON
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	Mme	AGEORGES	Claudine	CRETEIL	LIMOGES
	Mme	ABDELLATIF	Thouraya	Conseil régional Hauts de France	AMIENS
	M.	PAUL	Jerémy	LIMOGES	TOULOUSE
	Mme	TARRIDE	Isabelle	AMIENS	AIX-MARSEILLE
SCIENCES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES	M.	BERERA	Frédérico	NOUVELLE- CALEDONIE	CLERMONT- FERRAND
	M.	BLANC	Pascal	AMIENS	BESANCON
	M.	CANIVET	José	BESANCON	DIJON
	Mme	DRU	Isabelle	DIJON	ORLEANS-TOURS
	M.	LEMAITRE	Bertrand	AMIENS	REIMS
	M.	PINAUD	David	STRASBOURG	NANCY-METZ
STI ARTS APLLIQUES	Mme	BASQUIN	Isabelle	VERSAILLES	PARIS
	M.	DUVAL	Olivier	PARIS	RENNES
SCIENCES ET VIE DE LA TERRE	Mme	CERAMI	Christiane	AIX-MARSEILLE	NICE
	M.	COSTE	Michel	VERSAILLES	BORDEAUX
	M.	LE GUILLOU	Christian	NANCY-METZ	AIX-MARSEILLE
	Mme	LECOURT- CAPDEVILLE	Béatrice	DIJON	CORSE
	Mme	PEREZ	Marie-Hélène	NOUVELLE CALEDONIE	POITIERS

INTÉGRATION DES DÉTACHÉS - CAPN DU 27 AVRIL

NOM	PRÉNOM	CORPS D'ORIGINE	ACADÉMIE D'AFFECTATION	DISCIPLINE	PROPOSITION	
AGUIBETOV	Christina	professeure agrégée	VERSAILLES	russe	INTEGRATION AU 01/09/2017	
BERTAGNA	Chantal	professeure agrégée	VERSAILLES	lettres		
BERTIN	Yvan	professeur agrégé	MARTINIQUE	histoire-géographie	REINTEGRATION CORPS DES PRAG	
BERTOLIN	Jean-Luc	professeur agrégé	BESANCON	lettres	INTEGRATION AU 01/09/2017	
BIENAIME	Pierre-Yves	professeur agrégé	NANTES	mathématiques	REINTEGRATION CORPS DES PRAG	
BLANC	Véronique	professeure agrégée	CERPEP IGEN	économie-gestion	INTEGRATION AU 01/09/2017	
BLEUZE	Frédéric	personnel de direction	REIMS	établissements et vie scolaire		
BOURDONNAIS	Sylvain	professeur agrégé	RENNES	anglais		
BROSSE	Michel	personnel de direction	GRENOBLE	établissements et vie scolaire		
CARLUCCI	Cinzia	professeure agrégée	AIX-MARSEILLE	italien		
CHAPU	Jean-Claude	inspecteur de l'éducation nationale	ESEN	établissements et vie scolaire		
CHARLOSSE	Myriam	professeure agrégée	MARTINIQUE	sciences de la vie et de la terre		
COPPEY	Odile	professeure agrégée	LIMOGES	établissements et vie scolaire		REINTEGRATION CORPS DES PRAG
DUSSOL	Francis	professeur agrégé	LIMOGES	sciences et techniques industrielles		RENOUVELLEMENT
GADUEL	Pascal	professeur agrégé	VERSAILLES	éducation physique et sportive		INTÉGRATION AU 01/09/2017
GOHIN	Virginie	professeure agrégée	MENESR	lettres		
JACH	Stéphane	professeur agrégé	LILLE	lettres		
JEANNERET	Lionel	personnel de direction	DIJON	établissements et vie scolaire		
LAFRAGETTE	Sylvie	professeure agrégée	CLERMONT-FERRAND	anglais		
LE MARTELOT-ESPAZE	Gwenola	professeure agrégée	RENNES	allemand		
MECQINION	Béatrice	professeure agrégée	LILLE	espagnol		
MENANT	Anne	professeure agrégée	VERSAILLES	mathématiques		
MULLER	Catherine	professeure agrégée	LYON	anglais		
PERRUCHAUD	François	professeur agrégé	LIMOGES	mathématiques	RENOUVELLEMENT	
PERY	Anne	professeure agrégée	CRETEIL	mathématiques	INTÉGRATION AU 01/09/2017	
SALAMITO	Marie-Hélène	professeur agrégé	CRETEIL	allemand		
SERRA	Georges	professeur agrégé	NICE	espagnol		
VAYLET	Christian	professeur agrégé	CRETEIL	sciences et techniques industrielles		
WINCKELS	Martine	professeure agrégée	AMIENS	éducation physique et sport.		

**RESULTAT DU 1^{er} CONCOURS DES IA-IPR 2017**

NOM	PRÉNOM	ACADÉMIE	DISCIPLINE
BIZET	JEROME	GRENOBLE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
BOLUSSET	CAROLE	AIX-MARSEILLE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
CORIN	BRUNO	TOULOUSE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
DEMORGON	FRANCOIS-SEBASTIEN	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
DOUARINOU	FLORENCE	RENNES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
GEORGES	OLIVIER	LILLE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
GLINEL	ISABELLE	TOULOUSE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
GOMEZ	LAURENCE	CLERMONT-FERRAND	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
HIRIGOYEN	CLAUDINE	BORDEAUX	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
HUET	SYLVAIN	NANTES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
JOACHIM	ANDRE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
KEBAILI	NADIA	AMIENS	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
LABBAY	JEAN-MICHEL	NANTES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
LE MAGOAROU	OLIVIER	RENNES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
LOPEZ	OLIVIER	LIMOGES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
MATTEI	TOUSSAINTE	CORSE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
MEISS	AYMERIC	GRENOBLE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
PERRET	CECILE	TOULOUSE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
PEYRAGROSSE	ANNICK	NANCY-METZ	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
SEBAN	PIERRE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
VIGIER	REGINE	CAEN (Saint Pierre et Miquelon)	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
VINCENT	THIERRY	POLYNESIE FRANCAISE	ADMINISTRATION ET VIE SCOLAIRES
KLAEGER	BERTRAND	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	ALLEMAND
BERGEZ	LAURENT	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	ANGLAIS
SOUYRI	BERNADETTE	AMIENS	ANGLAIS
STRASSER	VERONIQUE	STRASBOURG	ANGLAIS
TOUBEAU	VIOLETTE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	ANGLAIS
BLANC	HELENE	GRENOBLE	ARTS PLASTIQUES
BETOULE	SANDRINE	TOULOUSE	ECONOMIE ET GESTION
CADET	PHILIPPE	LA REUNION	ECONOMIE ET GESTION
MONDET	OLIVIER	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	ECONOMIE ET GESTION
VIARD	KARINE	ORLEANS-TOURS	ECONOMIE ET GESTION
DURNERIN	FLORENCE	LILLE	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
HOPPE	LAURENT	NANCY-METZ	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
MARMIESSE	MARIE-FRANCOISE	TOULOUSE	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
METZLER	JULIEN	LYON	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
THEVENOT	JEAN-CHARLES	REIMS	EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE
BONENFANT	CARINE	ORLEANS-TOURS	ESPAGNOL
REAUX	ISABELLE	ROUEN	ESPAGNOL



NOM	PRÉNOM	ACADÉMIE	DISCIPLINE
DURIBREU	VIRGINIE	LILLE	HISTOIRE - GEOGRAPHIE
FALAIZE	BENOIT	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	HISTOIRE - GEOGRAPHIE
GACHE	MARIE LAURE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	HISTOIRE - GEOGRAPHIE
TOURETTE	FLORENCE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	HISTOIRE - GEOGRAPHIE
AGARD	CHRISTOPHE	BORDEAUX	LETTRES
DAPPOIGNY	CAMILLE	AIX-MARSEILLE	LETTRES
DAVID	ADRIEN	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	LETTRES
LE GLAUNEC	SYLVIE	NANTES	LETTRES
LUCHEZ	FRANCK	LILLE	LETTRES
MARTIN	MATHILDE	POITIERS	LETTRES
NGUYEN	EMILIE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	LETTRES
PUISSANT	CHRISTINE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	LETTRES
TURQUET	NICOLAS	MAYOTTE	LETTRES
AUGUSTO	FELANZINO	BORDEAUX	MATHEMATIQUES
CAMARASA	MAGALI	NICE	MATHEMATIQUES
DREYFUS	JEAN-ERIC	ORLEANS-TOURS	MATHEMATIQUES
GABILLY	XAVIER	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	MATHEMATIQUES
KEBOUCHI	KADIR	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	MATHEMATIQUES
LETARD	PASCAL	TOULOUSE	MATHEMATIQUES
PAZDEJ	NADINE	NANCY-METZ	MATHEMATIQUES
REMETTER	J-FRANCOIS	GRENOBLE	MATHEMATIQUES
DENIS	BERTRAND	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	PHILOSOPHIE
BEAUGUITTE	SABINE	NANCY-METZ	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CESARO	ADELINE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CHAREYRON	PIERRE	LYON	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
CHEVREUX	VINCENT	RENNES	SCIENCES MEDICO-SOCIALES
ALLARD	J-FRANCOIS	REIMS	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BOISTEUX	ANNE	NANTES	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
DAMEYRAL	ARNAUD	NANTES	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
VAN DER EST	BENOIT	NANTES	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
BOUISSAGUET	BORIS	MARTINIQUE	STI ARTS APPLIQUES
THOMAS	VALERIE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	STI ARTS APPLIQUES
ALIN	FRANCOIS	REIMS	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
AVINENS	CAROLE	BORDEAUX	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
BOUYE	STEPHANE	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
CAYOL	GILLES	PARIS-CRETEIL-VERSAILLES	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
DELATTRE	CHRISTOPHE	LILLE	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
DEPUSSAY	ERIC	ORLEANS-TOURS	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
KREBS	JEAN-PAUL	CAEN	STI SCIENCES INDUSTRIELLES
OBORA	SYLVIE	NANCY-METZ	STI SCIENCES INDUSTRIELLES


Message de félicitations adressé aux lauréats par le bureau national du SNIA-IPR

Cher(e) collègue,

Le bureau du SNIA-IPR - Syndicat national des IA-IPR, vous félicite chaleureusement pour votre réussite au concours et vous souhaite la bienvenue dans le corps des IA-IPR.

- Vous ne savez pas si la fonction d'IA-IPR et la haute exigence qu'elle comporte sont compatibles avec la syndicalisation ;
- Vous êtes d'accord avec la défense d'intérêts corporatistes, mais pas au détriment de vos convictions profondes ;
- Vous souhaitez une amélioration de vos conditions matérielles de travail, mais vous n'êtes pas un forcené contestataire prêt "à descendre dans la rue" à tout instant ;
- Vous n'êtes pas hostile à des évolutions de votre fonction, pourvu qu'elles aillent dans le sens d'un meilleur service rendu à l'élève ;
- Vous aimeriez un syndicat ouvert et réformiste qui vous écoute et qui traduise vos préoccupations ;
- Vous souhaitez un syndicat qui ne soit pas que dans la contestation permanente.

Alors le SNIA-IPR est fait pour vous ! Rejoignez-nous !

Le SNIA-IPR syndique un IA-IPR sur deux, c'est l'un des plus fort taux de syndicalisation de tous les syndicats français. Au cours de cette année scolaire près des 2/3 des stagiaires sont syndiqués au SNIA-IPR. C'est pour vous un gage du sérieux et de la haute exigence de notre syndicat aussi bien dans la défense collective qu'individuelle de ses membres. Syndicat majoritaire à la CAPN des IA-IPR, le SNIA-IPR est, de par ses positions équilibrées, un interlocuteur écouté de l'administration centrale. Enfin, par son affiliation à la fédération UNSA-Éducation, le SNIA-IPR est le seul syndicat d'IA-IPR présent aux réunions de l'agenda social et à celles du conseil supérieur de l'éducation. Vous trouverez en PJ une présentation du SNIA-IPR et le dernier flash, ils vous informeront sur le champ de notre action syndicale.

Le SNIA-IPR milite pour l'amélioration de la situation des stagiaires. Le dernier congrès a notamment donné mandat au BN pour défendre les points suivants :

- La prise en compte des compétences acquises par le stagiaire dans ses fonctions antérieures dans le cadre du dispositif de formation initiale afin d'individualiser le parcours de formation ;
- La nécessaire cohérence entre la formation en académie et la formation à l'ESENER et l'harmonisation des volumes de formation entre les académies ;
- La création d'une prime de première installation pour les collègues qui changent d'académie à leur entrée dans le corps.

Le SNIA-IPR a modifié ses statuts pour permettre aux **IA-IPR stagiaires d'être représentés au Bureau National** : **Les IA-IPR stagiaires constituent pendant leur année de formation une section syndicale. Ils désignent un responsable qui a titre de délégué académique et membre du Bureau National (Article 8)**

Le SNIA-IPR dispose à cette adresse <http://Snia-Ipr.fr/> d'un support d'information actualisé qui propose un espace réservé aux adhérents. Il met à la disposition de ses membres une page Facebook et un compte Twitter. **Adhères dès maintenant, en utilisant le bulletin d'adhésion ci-joint ou bien en adhérant en ligne à cette adresse : <http://Snia-Ipr.fr/index.php?action=adhesion>. Pour les collègues stagiaires, la cotisation est de 50€ (avec une déduction des 2/3 des impôts, elle revient en fait à 17€) couvrant ce dernier trimestre 2016-2017 et l'année scolaire 2017-2018. Prenez contact avec le délégué académique dont vous trouverez les coordonnées en fichier joint.**

Pour votre information les modalités d'affectation des lauréats s'organisent de la manière suivante (informations communiquées sur la base du calendrier de 2016) :

- envoi d'un courrier début mai de la DGRH aux lauréats accompagné de la liste des postes susceptibles d'être vacants au 1^{er} septembre 2017 ;
- retour par les lauréats de la fiche de vœux dans la deuxième quinzaine du mois de mai (**fiche de vœux que vous pouvez saisir en ligne sur notre site à cette adresse : <http://Snia-Ipr.fr/index.php?action=pa>** ;
- Affectation des lauréats du premier concours à la CAPN du jeudi 8 juin 2017 (les lauréats du second concours seront affectés lors de la CAPN du 13 juillet).

Roger KEIME, secrétaire général du SNIA-IPR UNSA, et Alain MARIE, trésorier, vous rencontreront à l'ESENER, lors de votre première semaine de regroupement le mardi 30 mai à 18 heures 30. ils répondront à l'ensemble de vos questions et notamment celles relatives à votre affectation. Ils sont d'ores et déjà disponibles par mail pour répondre à vos interrogations. Roger KEIME, secrétaire général (roger.keime@ac-montpellier.fr) et Alain MARIE, trésorier (alain-marie@wanadoo.fr).

Recevez nos très cordiales salutations.

CALENDRIER DU DEUXIEME CONCOURS

258 candidats ont posé un dossier de candidature pour le deuxième concours offrant 50 places dont la distribution disciplinaire a été présentée sur le site.

Admissibilité	29 mai au 5 juin
Résultats de l'admissibilité	7 juin
Admission	5 au 8 juillet
CAPN de nomination	13 juillet

ECHELON SPECIAL : NOUS Y SOMMES !

Voici, ci-dessous, l'arrêté émis pour un de nos collègues retenu sur le tableau 2016. Le rappel perçu sur la paye d'avril pour la période janvier 2016-mars 2017 est conséquent : plus de 2000 euros. Notre vigilance - remercions nos collègues qui nous ont alertés- a dû s'exercer car les services de plusieurs rectorats appliquaient le texte " a minima " à la date de parution du décret en octobre 2016 et non au 1er janvier 2016, alors que le tableau d'avancement acte le principe de dérogation à la règle de constitution à l'année N-1. Seule une lettre de Mme GAUDY, directrice générale des ressources humaines - au nom de Mme la Ministre-, adressée aux Recteurs concernés (et à leur S.G.A.) a pu rétablir la situation : cf l'article 2 de l'arrêté qui abroge le document précédent rendu caduque ...

Service de la gestion individuelle et collective des personnels d'encadrement et ATSS

Classement à l'échelon spécial du grade d'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2009-1303 du 26 octobre 2009 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2016 portant inscription au tableau d'avancement d'accès à l'échelon spécial du grade d'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe au titre de l'année 2016,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur XXXXXX, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe, discipline XXXXXX, affecté auprès du recteur de l'académie de XXXXX est, à compter du 1^{er} janvier 2016, promu à l'échelon spécial du grade inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe et classé comme suit :

Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe				Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe échelon spécial			
Echelon Chevron	Indice brut	Indice majoré	Ancienneté dans l'échelon	Echelon Chevron	Indice brut	Indice majoré	Ancienneté dans l'échelon
3 ^{***} chevron	HEB	1058	13a01m18j	Echelon spécial 2 ^{***} chevron	HEB bis	1086	-

Il accède au 3^o chevron à compter du 1^o janvier 2017 avec l'indice majoré de 1115.

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté de classement à l'échelon spécial du grade d'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional hors classe du 10 février 2017.

Article 3 : Le recteur de l'académie de xxx est chargé de l'exécution du présent arrêté.



CONSTRUIRE UNE POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE

- Priorité nationale définie dans un cadre législatif¹, la politique éducative est mise en œuvre par le ministère.
- Des missions mobilisent le service public d'éducation: **égalité des chances**, lutte contre les **inégalités** sociales et territoriales, **inclusion scolaire** de tous, **mixité sociale**, **éducabilité**, transmission de connaissances, acquisition d'une **culture générale** et d'une **qualification** reconnue, quelle que soit l'origine sociale, culturelle ou géographique.
- Les **valeurs** de la **République**, l'égalité **dignité des êtres humains**, de **liberté de conscience** et de **laïcité** sont partagées par tous.
- **Les personnels** dans l'exercice de leurs fonctions, mettent en œuvre ces valeurs. **Le dialogue** et la **coopération** de toute la communauté éducative, élèves compris, contribue au nécessaire décloisonnement pédagogique, éducatif et culturel.
- Ces lignes stratégiques sont déclinées localement dans les **académies**, en **orientations**, dans le cadre réglementaire des **contrats d'objectifs** avec le ministère et des **projets** académiques (voir **Témoignages**),
- L'opérationnalisation est réalisée au niveau des directions départementales de l'éducation nationale (DSDEN). Des actions sont privilégiées dans les **établissements** scolaires ou les territoires, avec les représentants des collectivités.

Témoignages

- A **Grenoble**, un maillage dense des CESC aux échelons académique, départementaux, inter-bassins, regroupe les personnels concernés : chefs d'établissements, conseillers principaux d'éducation, documentalistes, assistantes sociales, infirmières, Inspecteurs premier et second degrés, pour traiter finement les spécificités territoriales d'une académie étendue. Les options, fonctionnelles et pédagogiques, se distribuent sur les axes du contrat académie-ministère² (maîtrise des fondamentaux, soutien de l'innovation pédagogique, expérimentation et diffusion des bonnes pratiques, accompagnement de tous les acteurs de terrain) –
- **Pierre-Yves Pépin** IA-IPR EVS
- L'Académie de **Montpellier** privilégie un management pédagogique par les corps d'inspections, en lien avec les personnels de direction³. Il s'y déploie des formations transversales sur les territoires dans les domaines de l'évaluation, de l'explicitation des enseignements et de la prise en compte de la diversité. L'accompagnement, le travail en réseau et les coopérations sont au cœur de cette école du socle.
- **Roger Keime** IA-IPR EVS
- Plus grande académie de France par ses effectifs avec des disparités sociales et économiques, l'académie de **Versailles** a construit son projet éducatif⁴ pour mieux s'adapter à son territoire et aux attentes de ses usagers et de ses membres. Le projet 2020 valorise l'engagement individuel et collectif, renforce la synergie entre les actions éducatives et les apprentissages pour une école inclusive, qui accompagne l'élève dans son parcours, lui permet de développer ses compétences sociales et civiques, sa sensibilité aux arts et à la culture, son aptitude à vivre de manière autonome, à préparer son engagement citoyen et s'ouvrir sur le monde.
- **Mohammed.Darmame** - IA-IPR EVS

Références :

- ¹Article L111-1 du code de l'éducation que modifie la [LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art.2](#)
- ²Contrat d'objectifs MEN - académie de Grenoble :
- http://www.ac-grenoble.fr/admin/spip/IMG/pdf/Academie/contrat_objectifs_MEN.pdf
- ³Projet académie de Montpellier :
- <http://www.ac-montpellier.fr/cid87328/le-projet-academie.html>
- ⁴Projet académie de Versailles :
- http://www.projet-academie.ac-versailles.fr/IMG/pdf/depliant_projet_acad_2020.pdf



DU CÔTÉ DES RETRAITES

Article 1 du code des pensions

« La pension est une allocation pécuniaire **personnelle et viagère** accordée aux fonctionnaires (...). Le montant des pensions qui tient compte du niveau, de la durée et de la nature des services accomplis, garantit en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction. »

Le rapport de la Cour des Comptes a été présenté dans un groupe de travail Fonction Publique le 22 novembre 2016.

Il rappelle des règles de plus en plus alignées depuis 2003, tels les âges d'ouverture des droits, les règles de la décote et de la surcote, la durée d'assurance...

TRÈS POSITIF : la Cour juge les scénarios envisagés trop complexes, trop longs pour en mesurer des résultats : quarante ans pour l'extinction progressive des régimes de retraite de fonctionnaires en les affiliant aux régimes des salariés du secteur privé.

Sont repérés sept leviers d'ajustement paramétriques :

- Allongement progressif de la durée de la période de référence pour le calcul de la pension en revalorisant les salaires selon les mêmes règles que le privé et prise en compte partielle des primes par intégration plafonnée dans la rémunération de référence
- Suppression de la bonification de dépaysement pour services à l'étranger et dans les DOM-TOM
- Harmonisation des droits familiaux, tout en veillant à sa neutralité budgétaire
- Harmonisation progressive des règles relatives aux pensions de réversion (âge et conditions de ressource)
- À l'horizon de 3 ans créer une caisse de retraite des fonctionnaires de l'État
- Sans attendre, réduire le nombre de centres de gestion régionaux, et étudier leur concentration en un seul pôle
- Réduire significativement le calendrier d'instruction des dossiers de demande de retraite.

Toutes ces informations du plus haut intérêt nous ont été communiquées dans le cadre d'une participation du SNIA-IPR aux réunions de l'UNSA Fonction publique à Bagnolet.

Je reviendrai sur une analyse des régimes spéciaux issue des réflexions menées lors d'une réunion UNSA Fonction Publique le 2 mai dernier

Roger Keime
UNSA Fonction publique

CARNET

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de deux de nos collègues en activité : Jean-René Louvet, ancien DASEN de Moselle et Gilles Cerato, IA-IPR STI à Aix-Marseille. Le SNIA-IPR adresse ses très sincères condoléances à leurs familles ainsi qu'à leurs collègues.


BULLETIN D'ADHÉSION au SNIA-IPR 2017-2018

Destinataire : votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (**bulletins et cotisations**) Alain MARIE

à défaut, à l'attention du trésorier national : Alain MARIE. – 3 place Jean Anouilh - 10440 - LA RIVIERE DE CORPS

.Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mme / M.

NOM et Prénom :

IA-IPR de (spécialité/discipline) :

ACADÉMIE :

Adhère / Renouvelle mon adhésion au SNIA-IPR.

Votre cotisation (2) : montant fixé par le conseil syndical du 18 mars 2016

- Membre actif hors classe, je verse la somme de 100,00 € (coût 34.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, renouvellement de cotisation), je verse la somme de 80,00 € (coût 27.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre actif classe normale (titulaire ou détaché, première adhésion), je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Stagiaire, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00 € avec réduction fiscale)**
- Membre retraité, je verse la somme de 50,00 € (coût 17.00€ avec réduction fiscale), envoi à Danielle KUNEMANN : 54, boulevard Aristide BRIAND 91600 SAVIGNY/ORGE**
- Membre bienfaiteur, je verse la somme (libre) de**

Votre chèque : à l'ordre de : **SNIA-IPR** à remettre à votre Délégué Académique avec la fiche d'adhésion complétée et signée (ou téléchargée sur le site)

Vos coordonnées personnelles :

mon adresse personnelle :

.....

mon n° de tél. personnel :

mon n° portable :

mon adresse électronique :

(1) Je souhaite / ne souhaite pas que **l'ensemble de ces données** figurent dans l'annuaire mis en ligne par le SNIA-IPR.

Date et signature :

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

Adhésion en ligne : <http://snia-ipr.fr/> rubrique «formulaires»

Rejoignez une banque différente !

Créée par et pour les enseignants, la CASDEN est aujourd'hui la banque coopérative de toute la Fonction publique.

La CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité.

Du 3 novembre 2016 au 3 février 2017, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système alternatif et solidaire d'épargne et de financement⁽¹⁾.



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifier vos capacités de remboursement avant de vous engager.



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Suivez-nous sur 

(1) Offre soumise à conditions, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique